

Séance du 29 Novembre 2001

L'an deux mil un le vingt neuf Novembre, à 16 heures, le Conseil Municipal de **GUERLESQUIN**, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul **UGUEN**, Maire

Présents : M. Paul **UGUEN**, Maire, M. Pierre **MENEZ** 1er Adjoint, M. Daniel **FUSTEC** 2ème Adjoint, M. André **RIOU** 3ème Adjoint, Mme Martine **JAOUEN** 4ème Adjoint, Mme Martine **CUEFF** 5ème Adjoint, M. Rémy **LE MEUR**, M. Pierre **LE DILAVREC**, Mme Sylvie **GEFFROY**, M. Arsène **INIZAN**, Mme Louissette **LE ROUX**, M. Jean **CORVEZ**, Mme Françoise **NORMAND**, M. Jacques **TILLY**,

Absents : M. Romain **QUERE**, M. Michel **LE ROY**, M. Yvon **FOLLOROU**, M. Tanguy **MORVAN**.

Procurations : M. Michel **LE ROY** à M. Daniel **FUSTEC**, M. Romain **QUERE** à Mme Martine **CUEFF**, M. Yvon **FOLLOROU** à M. Jacques **TILLY**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Novembre 2001

Date de Publication : 4 Décembre 2001

Secrétaire : M. Pierre **LE DILAVREC**

<u>Objet</u> : Création d'un emploi de responsable de maintenance

-Le Maire indique que le fait de posséder des appareillages de plus en plus sophistiqués , tant dans les salles communales , qu'en Mairie , les matériels de sonorisations et ainsi que d'éclairage public , amènent régulièrement à faire appel à du personnel des entreprises extérieures, qui s'avère de pas être à disposition immédiate et coûteux à terme ; Il y a donc lieu de créer un emploi remplissant ces fonctions pour palier aux besoins nombreux de mises aux normes constantes et de maintien de celles-ci

Profil du poste : Agent de Maîtrise ou contractuel , dans ce cas l'agent sera recruté par voie de contrat à durée déterminée en référence à l'article 3- alinéa 3, la rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 427. La nature des fonctions sera la suivante : en charge de la maintenance , technique et matérielle des équipements techniques électriques , électroniques , acoustiques , vidéos et d'éclairages avec une grande disponibilité , titulaire des habilitations basses et /ou haute tension , cette personne effectuera le reste de sa mission en tant que de besoins auprès des services techniques de la commune . En fonction des besoins, Le Maire expose au conseil qu'il y a lieu d'envisager la création à compter du 1 Février 2002 de cet emploi de responsable de maintenance qui sur nécessité de services pourra être amené à effectuer des heures complémentaires Le Conseil donne son accord pour la création de cet emploi aux conditions précitées.